

Monsieur le Principal  
Monsieur le Gestionnaire

Aux parents des d'élèves du collège

d'Intendance

Secrétariat:  
Anne LIENART

Téléphone :  
02 33 58 08 22

Fax :  
02 33 58 06 31

Mél :  
ce.0500003g@ac  
-caen.fr

Collège  
Challemel  
Lacour

**OBJET : Bourses des collèges année 2018 -2019**

Madame, Monsieur,

Votre enfant est inscrit au collège ; nous souhaitons vous informer des différentes aides dont vous pouvez bénéficier :

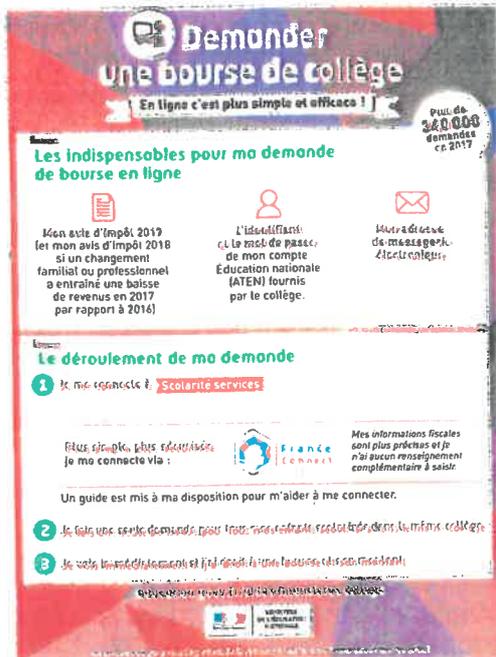
\* **Bourses de collège** : versées par l'Education Nationale voir flyer ci-contre,

\* **Bourses départementales** : versées par le Conseil Départemental de la Manche, uniquement aux élèves demi-pensionnaires, même dossier que les bourses de collège.

\* **Fonds sociaux** : gérés directement par l'établissement, sous condition de ressources, ils peuvent venir en aide au paiement de la demi-pension ou permettre à des élèves externes d'accéder à la cantine. Ils peuvent aussi contribuer au financement de frais scolaires : livres, fournitures, sorties pédagogiques.... La demande est à formuler au service intendance.

\* **Accès à la gratuité** : financé par le Conseil Départemental pour les familles dont les revenus sont inférieurs ou équivalents à ceux du R.S.A.

→ Du 3 septembre au 18 octobre 2018



**COMMENT OBTENIR CES AIDES ?**

**1/ Les bourses** : la demande se fera en ligne en se connectant à **scolarité service** donc plus de dossier papier à constituer.

**Dans le cas où il ne vous serez pas possible de faire votre demande en ligne, vous pouvez venir à l'intendance du collège pour demander un dossier papier. La demande sera constituée avec l'ensemble des pièces justificatives demandées, Dépôt uniquement au secrétariat de l'intendance avant le 18 octobre 2018 délai de rigueur. **Aucun dossier ne sera traité après cette date.****

**2/ Les fonds sociaux** : demande au secrétariat de l'intendance.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Gestionnaire

L. BODIN

Le Principal

F. TREFEU